

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'a pas besoin d'étoffer son raisonnement. La première partie de sa question était tout à fait recevable, mais la dernière partie prêtait à la discussion. Il doit sûrement s'en rendre compte. S'il dit que nous devrions permettre de pareilles questions, il me demande d'aller à l'encontre des précédents établis à la Chambre. Il ne pourrait certes pas prétendre que sa question ne cherchait pas la dispute, si l'on tient compte du langage dont il s'est servi à la fin.

La première partie était tout à fait recevable. Je dois exercer ma discrétion au sujet des questions et des questions supplémentaires, cependant, sur la foi des précédents. Il a terminé sa question sur un ton nettement disputailleur. Je n'ai pas le choix; c'est une discrétion que je dois exercer et, l'ayant exercée, il me semble que l'affaire est close.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je continuer un petit moment. Évidemment, la dernière partie de ma question est quelque chose que nous avons déjà entendu et j'imagine que nous l'entendrons encore. Je demandais au premier ministre (M. Trudeau) s'il démettrait de ses fonctions un ministre qui a fait preuve de gaspillage, d'incapacité et d'incompétence à la direction de son ministère. Je pense qu'au moins 50 p. 100 ou peut-être 100 p. 100 des questions posées à la Chambre ont une certaine couleur politique ou tiennent dans une certaine mesure de l'argumentation. Quoi qu'il en soit, cependant, j'aimerais proposer, dans le cadre de la question de privilège:

Que la question de savoir si les questions ou réponses tiennent de l'argumentation ou ont un caractère politique soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il puisse établir de nouvelles directives concernant l'à-propos des questions et réponses, puisque les questions et réponses de nature politique et tenant de l'argumentation devraient être interdites dans cette arène politique.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ignore pourquoi le député insiste pour utiliser le mot «politique». Je n'ai jamais parlé de la nature politique de sa question et je n'ai jamais jugé une question irrecevable parce qu'elle avait un caractère politique. Je ne l'ai jamais fait. J'ignore pourquoi il invoque cet argument puisqu'il n'a aucun rapport avec la situation.

Le député a tout gâché en terminant d'une façon tendancieuse une question tout à fait valable sur un sujet très important. Si je voulais traiter le député de la même façon que ses collègues, je ne pouvais pas autoriser sa question. A l'ordre.

M. Dick: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) invoque le Règlement.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Dick: Je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Lanark-Renfrew-Carleton (M. Dick) a déjà expliqué pourquoi il voulait soulever la question de privilège et je lui ai dit qu'il n'y avait pas lieu de le faire. Je suis certain de ne rien lui avoir dit qui ne soit pas conforme aux usages de la Chambre. Il a déjà eu l'occasion d'expliquer pourquoi il voulait soulever la question de privilège, mais son argumentation a été refusée. J'aimerais mainte-

Privilège—M. Oberle

nant passer à un autre député. La parole est au député de Calgary-Centre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. ANDRE—LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'un crédit du budget supplémentaire après en avoir donné préavis à Votre Honneur et avoir communiqué avec le député de Winnipeg . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Calgary-Centre (M. Andre) voudra peut-être attendre après l'appel de l'ordre du jour, qui porte aujourd'hui sur les subsides afin que nous puissions procéder conformément aux usages dont j'ai parlé à la Chambre et qu'il suit maintenant de très près.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. OBERLE—LA RÉPONSE DONNÉE PAR LE MINISTRE D'ÉTAT (SANTÉ ET SPORT AMATEUR) PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever la question de privilège au sujet des questions qui ont été posées à M^{me} ministre d'État chargée de la santé et du sport amateur (M^{me} Campagnolo), et surtout à propos de la réponse qu'elle a donnée au chef de mon parti vers la fin de la période des questions. Elle a donné l'impression à la Chambre que l'achat des dispositifs et des machines de Loto Canada ne s'est fait qu'après consultation avec les provinces. Votre Honneur voudra certainement permettre au ministre de rectifier ce qu'elle a dit, car ses propos étaient bel et bien trompeurs. Les provinces n'ont pas été consultées avant que le gouvernement décide d'étendre le programme Loto Canada, mais ce sont les entretiens avec les provinces qui ont entraîné la résiliation des contrats.

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, il faudrait que je me reporte au hansom pour vérifier ce qui a été dit, mais je crois qu'il est utile de consigner au compte rendu que l'abandon du jeu de loto est tout à fait dans la ligne de la politique commerciale de Loto Canada. Le jeu a été introduit en premier lieu pour équilibrer et assurer la stabilité des ventes d'un produit unique. Nous n'avions qu'un produit à offrir et il nous fallait renforcer notre position pour soutenir la concurrence permanente des provinces. Dans ces conditions, la vente d'un produit unique était trop aléatoire. La décision a été prise par la société de la Couronne, et je crois qu'elle s'inspire de bons principes d'affaires. Une société de la Couronne est soumise aux mêmes règles que les entreprises commerciales et des situations pareilles se retrouvent constamment dans le monde des affaires.

Ensuite, six mois plus tard, nous avons conclu un accord avec les provinces aux termes duquel a été signé l'entente fédérale-provinciale du 5 octobre qui repose sur le partage du marché plutôt que sur le partage des recettes initialement prévu.